



Note conceptuelle — Projet La-Neuve

Réf. IFN/2026/CN-01 · Version 1.1 · Diffusion : publique (scénario)

Cellule de projet interfédérale La-Neuve · Scénario 2033 · Dernière mise à jour : 12 août 2026

1. Objectif

La présente note s'inscrit dans l'exploration menée par la Cellule de projet interfédérale La-Neuve. Elle examine le développement de deux nouvelles communes francophones librement choisies en Brabant wallon : Tervuren-la-Neuve et Overijse-la-Neuve. Le résultat recherché est une plus grande clarté administrative : les habitants qui optent consciemment pour un environnement communal, éducatif et culturel entièrement francophone peuvent s'y établir sans modification du statut linguistique des communes flamandes existantes.

2. Contexte politique

Dans plusieurs communes de la périphérie flamande, les attentes concernant la langue administrative, l'enseignement et les services locaux divergent. Au guichet communal, dans les services postaux et dans une partie de l'économie locale (horeca, stations), cette divergence est observable. La cellule examine une alternative structurelle et volontaire en région de langue française, dans le respect des principes de la législation linguistique.

3. Principes du scénario

- Aucun déménagement obligatoire.
- La langue n'est pas une condition d'admission au logement ou aux aides.
- Le français est la langue administrative communale dans les nouvelles communes.
- La liberté linguistique privée des habitants demeure intacte.
- Les communes flamandes existantes conservent leur caractère administratif néerlandophone.
- Logements et équipements sont ouverts à tous les habitants.

4. Phasage administratif (Scénario 2033)

2026 : développement conceptuel et exploration d'impact. 2027 : annonce conjointe et début de la consultation publique. 2027–2028 : masterplan et concept de mobilité. 2029–2031 : phase de réalisation imaginaire. 2032 : fonctionnement d'essai. 2033 : mise en service de scénario.

5. Méthodologie des chiffres de scénario

Les indications relatives aux logements et équipements sont des estimations de la Cellule (2026). Elles s'appuient sur des densités de référence pour de nouveaux quartiers en Brabant wallon et sur une mise en service échelonnée 2029–2033. Elles ne constituent ni une programmation approuvée, ni un engagement budgétaire, ni une décision de localisation.

6. Suite

La présente note fonde la consultation publique et l'élaboration ultérieure du masterplan, de la note d'impact linguistique et de la note de mobilité. Contact : Cellule de projet interfédérale La-Neuve.

Ce document est un document de simulation dans le cadre du Scénario 2033. Il ne constitue ni une décision gouvernementale réelle, ni un dossier de permis, ni un masterplan approuvé.